

Renseignements importants concernant l'interruption des services de Postes Canada

Postes Canada a entrepris des négociations contractuelles avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (le STTP) depuis la fin de 2015. Le syndicat a remis un préavis de grève de 72 heures au cours de la soirée du jeudi 25 août 2016; cependant, les négociations se poursuivent.

Nous prenons des mesures afin d'assurer la continuité de notre service auprès de notre clientèle et de nos partenaires d'affaires dans l'éventualité d'une interruption du service postal.

Voici un résumé indiquant la façon dont nous continuerons de livrer les renseignements et les documents importants ainsi que les paiements :

- Les clients pourront communiquer avec le siège social par courriel, par Internet ou par télécopieur lorsqu'un document original ou qu'une signature n'est pas nécessaire. Les chèques de prime devront être envoyés à l'Assurance vie Équitable par service de messagerie.
- La correspondance destinée à la clientèle sera retenue au siège social de l'Assurance vie Équitable, sauf si la titulaire ou le titulaire de contrat exige une réponse urgente. Dans ce cas, nous expédierons par messenger la correspondance au soin de la conseillère ou du conseiller financier assurant le service par l'entremise de l'agence générale de gestion (AGG) pour la livraison ou le ramassage.
- Si les clients demandent à ce que toute correspondance soit envoyée par service de messagerie, ils doivent accepter de payer les frais de livraison.
- Les chèques de décaissement au titre des contrats, les lettres d'annulation et de refus seront envoyés par service de messagerie au soin de la conseillère ou du conseiller financier assurant le service par l'entremise de leur AGG pour la livraison ou le ramassage.

Rappelez-vous : l'Assurance vie Équitable dispose de solutions électroniques faisant en sorte qu'il est facile de faire affaire avec nous, sans heurts, et qui vous aideront à éviter les retards pendant la grève du service postal. Ces options comprennent :

- **Le site [Accès à la clientèle de l'Équitable](#)^{MD}** : en établissant un compte, vous pouvez accéder aux renseignements de votre placement et votre contrat d'assurance, à vos relevés, à vos lettres, aux renseignements relatifs aux paiements, et ce, à tout moment, comme bon vous semble. Inscrivez-vous maintenant!
- **Les services bancaires en ligne** : vous pouvez effectuer des dépôts dans vos comptes d'épargne de l'Équitable ou des paiements de prime annuelle au titre de vos contrats d'assurance grâce aux services bancaires en ligne. C'est un processus rapide et simple.
- **Le service de dépôt direct pour toute demande de retrait** : il est possible d'effectuer des dépôts se rapportant à toute demande de retrait au comptant dans votre compte bancaire moyennant que vos renseignements bancaires se trouvent dans nos dossiers.
- **Le service de débit préautorisé** : établissez une entente de [service de débit préautorisé](#) pour effectuer des prélèvements mensuels automatiques de votre compte bancaire afin de payer les primes au titre de vos contrats d'assurance vie et d'assurance maladie complémentaire.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer notre Service à la clientèle au 1 800 688-4095.

Pour obtenir d'autres coordonnées, veuillez visiter notre site à la page [Communiquer avec nous](#).

Nous mettrons à jour notre site Web au fur et à mesure que d'autres renseignements deviendront disponibles.